

Mais, ce que je désire signaler au gouvernement, à cette Chambre, ainsi qu'à toute la population canadienne, si je le pouvais, c'est que, pendant que vous ébranliez les influences ou forces centripètes qui maintiennent uni et solidaire l'empire britannique en son entier, vous avez, d'un autre côté, assumé des engagements et des devoirs qui resserrent et renforcent les autres liens.

Je crois utile de vous lire cette fameuse résolution n° 9, adoptée en 1917 lorsque la conférence impériale de guerre était plongée dans l'étude des problèmes militaires et que des questions de rajustement étaient mises de l'avant :

La Conférence impériale de guerre est d'avis que le rajustement des rapports des parties intégrantes de l'empire est un problème trop important et trop compliqué pour être discuté pendant la guerre, et qu'il devrait être l'objet d'une conférence impériale spéciale qui serait convoquée au plus tôt après la fin des hostilités.

Et, entre temps, elle pose ce principe :

Cependant, elle se croit tenu de formuler l'avis qu'un tel rajustement, tout en maintenant entièrement tous les pouvoirs actuels d'autonomie et de régie complète des affaires domestiques, devrait être fondé sur une reconnaissance parfaite des Dominions, en tant que nations autonomes d'un commonwealth impérial, et de l'Inde, partie importante de celui-ci; qu'il devrait admettre le droit des Dominions et de l'Inde à une voix suffisante dans la politique étrangère...

Retenez bien ceci : "Une voix suffisante dans la politique étrangère"...

...et dans les relations extérieures; il devrait aussi prendre des mesures efficaces pour maintenir des consultations incessantes dans toutes les affaires importantes d'intérêt général pour l'empire, et pour agir de concert, au besoin, à la suite de ces échanges d'idées, comme les différents gouvernements en décideront.

Voilà, à mes yeux, un contrat synallagmatique. Vous reconnaissez et acceptez tels et tels principes qui augmentent jusqu'à un certain point votre liberté et votre autonomie; par contre, vous, membre du commonwealth britannique, vous engagez aussi fortement, tant que vous aurez une voix suffisante au sujet des affaires étrangères, à maintenir des consultations, à établir des liaisons et à faire tout ce que vous pouvez afin d'accroître les forces centripètes qui auraient été quelque peu affaiblies à cet égard.

Or, le reproche que j'adresse au ministère, sans intention de lui engendrer chicane, c'est que, s'il a été prompt et persistant, et peut-être trop acharné, dans l'exercice de ses privilèges, il a singulièrement tardé à contribuer au maintien et au resserrement des liens qui unissent les différentes parties de l'Empire. Vous avez insisté sur votre droit de représen-

Le très hon. sir GEORGE E. FOSTER.

tation auprès des cours étrangères. Rendus à un certain point, vous vous portez maintenant vers d'autres directions et cherchez à établir des communications plénipotentiaires entre le Canada et l'étranger; pourtant, je n'ai pas encore constaté de votre part le moindre acte, ni le moindre projet, en vue d'augmenter la cohésion, de maintenir des liens et des rapports étroits, entre ce Dominion, la Grande-Bretagne et les autres possessions d'outre-mer de manière à remplir la deuxième partie de l'engagement que vous avez pris.

L'honorable M. DANDURAND: Mais ce commentaire de mon très honorable ami s'appliquerait à toutes les parties intégrantes du commonwealth britannique.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Oui, mais je parle maintenant de l'une de ces parties intégrantes et je m'adresse à une tête dirigeante de son gouvernement. J'ai écouté avec une vive attention ce que l'honorable sénateur donnait hier comme les raisons fondamentales qui devraient nous engager à nouer ces alliances et ces rapports diplomatiques, et elles ne m'ont point convaincu. Il nous a raconté les pérégrinations et les démarches tutélaires de sir Joseph Pope à Washington. Son récit était intéressant; pourtant, j'ai été forcé de me demander pourquoi les légers obstacles rencontrés là-bas n'auraient pas pu être surmontés par une incursion moins violente et moins périlleuse dans le champ de la diplomatie étrangère.

L'honorable M. DANDURAND: Cependant, il s'agit d'un acte de mon très honorable ami et du ministère Borden.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Nous ne l'ignorons pas; mais, après tout, le gouvernement Borden a préconisé bien des choses auxquelles le présent ministère ne s'est pas cru tenu de souscrire. Mon honorable ami et ses collègues ne se placent pas sous le meilleur terrain en disant que le gouvernement Borden a rendu cette conduite possible.

L'honorable M. DANDURAND: Il a établi toutes les conditions et le programme.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: J'ai maintenant deux ou trois commentaires à faire sur ce sujet. Examinons-le comme un groupe d'hommes sensés, en faisant complètement abstraction des considérations politiques et de tout ce qui leur ressemble, Prenons l'histoire de la diplomatie ancienne et voyons ce qu'elle est devenue et quelles sont ses fonctions; puis posons-nous cette question pleine de bons sens: le Canada a-t-il